

ASSEMBLÉE NATIONALE31 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 303

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 18 QUATER

I. – Dans l’alinéa 3 de cet article, supprimer les mots :

« , parmi les opérations occasionnelles, ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression dans l’alinéa 11 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.